

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 03406 Numéro SIREN : 539 641 795 Nom ou dénomination : MAGELLAN
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2020 sous le numéro de dépôt 33515

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 25-06-2020

N° DE DEPOT : 033515

N° GESTION : 2018B03406

N° SIREN : 539641795

DENOMINATION : MAGELLAN

ADRESSE : 16 avenue Elisée Reclus 75007 Paris

MILLESIME : 2019

MAGELLAN

S.A.S. au capital de 22 715 305 euros

Siège social :

16 avenue Elisée Reclus

75007 PARIS

R.C.S. : PARIS 539 641 795

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019



AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon

Bât. B Saint Marcel

71328 CHALON SUR SAONE CEDEX



REVISION & FINANCE-COGEFOR

103 avenue Eisenhower

39100 DOLE



AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon

Bât. B Saint Marcel

71328 CHALON SUR SAONE CEDEX



REVISION & FINANCE-COGEFOR

103 avenue Eisenhower

39100 DOLE

SOCIETE MAGELLAN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale des Associés de la société MAGELLAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAGELLAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 4 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➤ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 143 892 458 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Comme indiqué dans l'annexe, la valeur d'utilité des participations détenue dans les sociétés de capitaux est appréciée sur la base de la quote-part de situation nette réévaluée au 31 décembre de l'exercice, à l'exception de la participation Bassac pour laquelle est retenu le cours de bourse ou la quote-part de situation nette consolidée au 31 décembre de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée si nécessaire, à concurrence de la différence entre la quote-part de situation nette et la valeur brute comptable de la participation.

En cas de situation nette négative, il est également procédé à la dépréciation des participations et des créances détenues et le cas échéant à la dotation de provisions pour risques.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de cette méthodologie.

.../...

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 4 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

.../...

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT MARCEL et DOLE, le 18 mai 2020

Les commissaires aux comptes



REVISION & FINANCE - COGEFOR
Laurent FOURNIER



Bilan Actif

SC MAGELLAN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	143 892 458		143 892 458	136 009 833
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	143 892 458		143 892 458	136 009 833
ACTIF IMMOBILISÉ	143 892 458		143 892 458	136 009 833

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	110		110	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	110		110	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	510 236		510 236	28 304
Charges constatées d'avance	3 184		3 184	3 115
TOTAL disponibilités et divers :	513 420		513 420	31 419
ACTIF CIRCULANT	513 530		513 530	31 419

Frais d'émission d'emprunts à étaler	2 389 116		2 389 116	2 869 572
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	146 795 104		146 795 104	138 910 824
----------------------	--------------------	--	--------------------	--------------------

Bilan Passif

SC MAGELLAN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 22 715 305	22 715 305	14 832 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 686 564	4 906 736
Résultat de l'exercice	(1 267 259)	(3 220 172)
TOTAL situation nette :	23 134 610	16 519 244
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	23 134 610	16 519 244
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	99 000 000	99 000 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	5 290 844	3 551 855
TOTAL dettes financières :	104 290 844	102 551 855
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 463 350	1 609 975
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 906 300	18 229 750
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	19 369 650	19 839 725
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	123 660 494	122 391 580
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	146 795 104	138 910 824

Compte de Résultat (Première Partie)

SC MAGELLAN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits				3 363 191 0
PRODUITS D'EXPLOITATION				3 363 191
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			111 531	3 507 688
TOTAL charges externes :			111 531	3 507 688
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				886
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			480 456	493 619
TOTAL dotations d'exploitation :			480 456	493 619
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			591 987	4 002 193
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(591 987)	(639 002)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SC MAGELLAN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(591 987)	(639 002)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	7 269 500	6 003 982
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 257	4 703
Autres intérêts et produits assimilés	6 227	80 636
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	7 279 984	6 089 321
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 955 256	8 670 492
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	7 955 256	8 670 492
RÉSULTAT FINANCIER	(675 272)	(2 581 170)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 267 259)	(3 220 172)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		239 183
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		239 183
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		239 183
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		239 183
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	7 279 984	9 691 695
TOTAL DES CHARGES	8 547 243	12 911 867
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 267 259)	(3 220 172)

MAGELLAN

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2019

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

- Augmentation de capital de la société Magellan:

Le 14 mai 2019, le Président et associé majoritaire, M. Moïse Mitterrand a apporté à la société, 818 actions ordinaires qu'il détenait dans la société Premier Investissement, et 1000 parts sociales qu'il détenait dans la société Benjamin Ces 2 apports ont été rémunérés par la création respectivement de 6 135 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro, et 1 747 625 actions d'une valeur nominale de 1 euros.

Au 31 décembre 2019, le capital de la société est ainsi composé de 22 715 305 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

- Résultat 2019 :

La société dégage au titre de l'exercice écoulé une perte nette comptable de 1 267 259 euros contre une perte nette comptable de 3 220 172 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat 2019 est essentiellement constitué par :

- un **résultat d'exploitation** négatif de 591 987 euros,
- un **résultat financier** négatif de 675 272 euros, essentiellement constitué par :
 - l'encaissement de dividendes de sa filiale Bassac pour 3 181 100 euros et de sa filiale Premier Investissement pour 4 088 400 euros,
 - des intérêts bancaires d'un montant de 7 955 256 euros dont 7 026 250 euros d'intérêts sur l'emprunt obligataire

II – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels de la société MAGELLAN sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

➤ Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable.

La valeur brute des titres de participation des sociétés figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur d'utilité des participations détenue dans les sociétés de capitaux est appréciée sur la base de la quote-part de situation nette réévaluée au 31 décembre de l'exercice, à l'exception de la participation Bassac pour laquelle est retenu le cours de bourse ou la quote-part de situation nette consolidée au 31 décembre de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée si nécessaire, à concurrence de la différence entre la quote-part de situation nette et la valeur brute comptable de la participation.

En cas de situation nette négative, il est également procédé à la dépréciation des participations et des créances détenues et le cas échéant à la dotation de provisions pour risques.

➤ Disponibilités

Les disponibilités sont principalement constituées de comptes courants bancaires.

➤ Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif et étalés linéairement sur la durée de l'emprunt.

III – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES :

3.1 - DETAIL DES MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

RUBRIQUES ET POSTES (en euros)	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS / PROVISIONS			
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions	Fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>								
Participations	136 009 833	7 882 625	0	143 892 458	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0				
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	136 009 833	7 882 625	0	143 892 458	0	0	0	0

3.2 – ETAT DES CREANCES

Rubriques en euros	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0
Personnel et comptes rattachées	0	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0
Groupes et associés	0	0	0
Autres	110	110	0
Charges constatées d'avance	3 184	3 184	0
TOTAL	3 294	3 294	0

3.3 PRODUITS A RECEVOIR ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF (en euros)

*** Comptes de régularisation actif**

- Charges constatées d'avance 3 294

3.4 – ETAT DES DETTES

Rubriques (en euros)	Montant brut	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunt obligataire	99 000 000			99 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	3 641	3 641		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 592	66 592		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations (1)	19 303 058		19 303 058	
Groupe et associés	5 287 203	5 287 203		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	123 660 494	5 357 436	19 303 058	99 000 000

(1) : dont 16 906 k€, créance sur cession actions Bassac, rémunérée au taux de 5% dont 2 397 k€ d'intérêts courus au 31/12/2019.

3.5 CHARGES A PAYER ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF (en euros)

* Charges à payer :

- sur dettes financières	3 641
- sur dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 460 098
- sur dettes personnel	
- sur dettes fiscales et sociales	

3.6 – ANALYSE DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capitaux propres au 01/01/19 avant affectation résultat	Affectation résultat	Distribution	Apport capital	Affectations diverses	Capitaux propres au 31/12/19
Capital social	14 832 680			7 882 625		22 715 305
Prime d'émission						0
Prime d'apport						0
Réserve légale						0
Autres réserves						0
Report à nouveau créditeur	4 906 736	-3 220 172				1 686 564
Résultat 2018	-3 220 172	3 220 172				0
Résultat 2019 avant affectation		-1 267 259				-1 267 259
Totaux	16 519 244	-1 267 259	0	7 882 625	0	23 134 610

Le capital est divisé en 22 715 305 actions d'une valeur nominale de 1€.

3.7 – PROVISIONS

Néant

3.8 DETTES FINANCIERES

L'emprunt obligataire de 99 M€ prévoit le respect du ratio suivant :

- Ratio LTV < 0.55 apprécié à chaque date de tests soit tous les trimestres
- Le ratio LTV désigne à toute date de test, un ratio financier résultant de la division de A par B étant précisé que :
- A est égal au montant de la dette obligataire.
 - B est égal à la Valeur qui désigne la somme (a) de la Trésorerie Emetteur, (b) de la Valeur Bassac multipliée par le Taux de Détention Bassac et (c) de l'Actif Net PI multiplié par le Taux de Détention PI, étant précisé que Valeur Bassac signifie le montant de l'EBITDA Consolidé Bassac multiplié par 9, diminué des Dettes Financières Nettes Bassac.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, ce financement obligataire prévoit un ratio de levier. Ce ratio de levier permet d'ajuster le taux d'intérêt de l'emprunt à la baisse à hauteur d'un montant de 0,25% par an, dès lors que ce ratio est inférieur à 1,375.

Le ratio de levier désigne le rapport égal à la Dette Financière Nette Consolidée de l'émetteur Emetteur divisé par l'EBITDA Consolidé de l'émetteur. L'EBITDA

consolidé désigne la somme de l'EBITDA Consolidé Bassac multiplié par le Taux de Détention Bassac et de l'EBIDTA Consolidé PI multiplié par le Taux de Détention PI.

Au 31 décembre 2019, la société Magellan utilise des instruments financiers de couverture de taux pour se prémunir des fluctuations des taux d'intérêts sur sa dette. Deux contrats de SWAP de taux ont été souscrits auprès de la banque Palatine. Les caractéristiques principales des opérations en cours sont les suivantes :

Contrat	Date de début	Date de fin	Taux de référence	Taux fixe	Montant notionnel (en k€)
IRS : 8484	02/02/2018	31/12/2024	E3M	1.0825%	90 000
IRS : 8752	05/07/2018	31/12/2029	E3M	1.7050%	70 000

La juste valeur des SWAP au 31/12/2019 est de -10.358k€

3.9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement en K€	dont aux Entreprises liées
<u>Engagements reçus</u>		
1- Avals et garantis reçus (clauses de retour à meilleure fortune)		
<u>Engagements donnés</u>		
2 - Avals, garanties et nantissemments de titres donnés dans le cadre d'emprunts bancaires	99 000	0
3 - Avals et garanties donnés au titre des filiales étrangères	0	0
4 - Avals et garanties donnés au titre de participation extérieure au groupe		0
5 - Engagement de rachat d'actions	0	0
6 - Loyers		0
7 - Engagements de dons		0
TOTAL	99 000	
8 - Engagements réciproques	-	-
<u>Autres informations</u>		
Nantissement de 1 272 440 actions Bassac et de 18 082 actions Premier Investissement détenues par la société Magellan et nantissement portant sur les soldes des comptes bancaires de la société Magellan en garantie de l'emprunt obligataire émis par la société Magellan		
9 - Engagements donnés ad-hoc		
Valeur des SWAP au 31/12/2019	-10 358 000	

3.10 - PARTIES LIEES

3.10.1 Mandataires sociaux

Néant

3.10.2 Associés

Relations avec les associés		31.12.2019
Cession d'immobilisations		0
Comptes courants		-3 487 203
Total		-3 487 203
Produits financiers		0
Charges financières		0
		0
Total		0

3.10.3 Autres filiales directes ou indirectes (non détenues à 100%)

Relations avec les parties liées		31.12.2019
Placements de trésorerie nets		
Comptes courants		0
Prêts		-19 303 057
Total		-19 303 057
Contrat prestations de services		
Charges externes		
Produits financiers		7 273 757
Charges financières		-925 365
Total		6 348 392

3.11 – COMPTE DE RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES :

Néant

RESULTAT FINANCIER :

(en euros)	Charges financières	Produits financiers
Résultats de participation (yc dividendes)		7 269 500
Autres produits liés aux participations		4 257
Intérêts des prêts et des c/c		
Intérêts des dettes rattachés à des participations	925 365	
Intérêts bancaires & assimilés	7 029 891	6 227
Dépréciation des titres de participation		
Dépréciation des comptes courant & prêts		
Provision des autres risques & charges financiers		
Divers		
	7 955 256	7 279 984

RESULTAT EXCEPTIONNEL :

(en euros)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession Immobilisations financières	0	0
Cession Immobilisations corporelles		
Contentieux/Litiges		
Charges et produits s/exercices antérieurs		
Pénalités et amendes fiscales		
	0	0

IMPOT SUR LES BENEFICES :

Le résultat fiscal est déficitaire. Aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé.

3.12 – EFFECTIF

Néant

3.13 – CONSOLIDATION

Magellan - 50 Route de la Reine - 92100 Boulogne, tête du groupe, mère de la société Premier Investissement, Siren 315 904 144. Etats financiers disponibles au siège de la société.

3.14 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Honoraires commissaires aux comptes : 32 300 € HT

IV – EVENEMENTS POSTERIEURS

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus (covid-19) connaît une évolution très rapide dans les pays où Bassac, principale participation de Magellan et de Premier Investissement exerce son activité (France, Espagne et Allemagne), et un confinement de la population a été mis en application à la demande des pouvoirs publics français.

Les filiales de Bassac ont mis en place des procédures et aménagements de l'organisation du travail destinés à protéger la santé de leurs collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires, tout en maintenant, autant que faire se peut, leur activité pendant cette période inédite. Le Groupe vient également de mobiliser des crédits non tirés jusqu'alors, dans le but de conforter encore une liquidité déjà forte, se mettant en pleine capacité de faire face aux possibles impacts économiques et financiers de la crise actuelle.

Bassac est en cours d'analyse des impacts possibles de cette épidémie sur son activité, avec une certaine difficulté pour en prédire la durée et les conséquences à ce stade. Bassac dispose d'un carnet de commandes solide, s'élevant à 1 479 m€ au 31 décembre 2019, qui lui donne une visibilité commerciale correcte pour l'exercice en cours. À ce jour, l'épidémie et les mesures d'endiguement associées ont toutefois déjà conduit à l'interruption de certains chantiers de construction. Si ces interruptions de travaux devaient s'étendre et se prolonger au-delà de quelques semaines, et durer plusieurs mois, la production technique planifiée en 2020 s'en trouverait significativement obérée, ce qui aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires et la marge brute dégagés selon la méthode de l'avancement. Le cas échéant, ceci conduirait pour l'exercice 2020 à une baisse notable du chiffre d'affaires et du résultat net de Bassac par rapport à leur niveau de 2019. Par ailleurs, cette crise sanitaire est susceptible d'affecter la santé financière des entreprises de construction intervenant sur les chantiers du groupe Bassac, ce qui est de nature, si les mesures gouvernementales ne sont pas pleinement opérantes, à entraîner un surcroît de défaillances et d'abandons de chantiers, et donc de nécessiter de substituer de nouvelles entreprises, avec des coûts additionnels liés. Enfin, tant qu'elle durera, l'épidémie conduira à une baisse sensible de toute forme d'activité commerciale et donc du nombre de réservations de logements en 2020, ce qui aura un impact négatif sur la reconstitution du carnet de commandes de Bassac et sur son chiffre d'affaires des exercices ultérieurs.

DU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - Exercice clos le 31/12/2019

Filiales et participations	Capital	Devises	Quote part du capital détenus (en %)	Valeur comptable des titres détenus en euros		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		Provisions pour risques	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations date du dernier exercice clos	Capitaux propres
				Brute	Nette	Bruts	Provisions							
<u>Participations >= 50 %</u>														
Benjamin	1 000	euros	100,00%	1 747 625	1 747 625				CF ENGAGEMENT H ORS BILAN DE L'AN NEXE COMPTABLE		1 704 929		31/12/2019	1 747 595
<u>Participations >= 10 % et < 50 %</u>														
Premier Investissement	13 924 096	Euros	32,00%	118 641 201	118 641 201					774 663	14 217 664	4 088 400	31/12/2019	298 035 004
<u>Participations < 10 %</u>														
Bassac	16 039 755	Euros	7,94%	23 503 632	23 503 632					74 013 893	88 036 612	3 181 100	31/12/2019	250 584 281
TOTAL				143 892 458	143 892 458	0	0	0						

MAGELLAN

Société par actions simplifiée au capital de 22.715.305 euros
Siège social : 16 avenue Elisée Reclus – 75007 Paris
539 641 795 R.C.S. Paris

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MAI 2020**

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

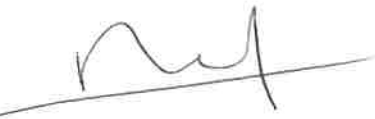
L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit la somme de <1.267.259,03> euros, au compte "*Report à nouveau*" dont le solde se trouve ainsi ramené de la somme de 1.686.563,76 euros à la somme de 419.304,73 euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

[...]

Certifié conforme



Le Président
Monsieur Moïse Mitterrand

MAGELLAN

S.A.S. au capital de 22 715 305 euros

Siège social :

16 avenue Elisée Reclus

75007 PARIS

R.C.S. : PARIS 539 641 795

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019



AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon

Bât. B Saint Marcel

71328 CHALON SUR SAONE CEDEX



REVISION & FINANCE-COGEFOR

103 avenue Eisenhower

39100 DOLE



AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon

Bât. B Saint Marcel

71328 CHALON SUR SAONE CEDEX



REVISION & FINANCE-COGEFOR

103 avenue Eisenhower

39100 DOLE

SOCIETE MAGELLAN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale des Associés de la société MAGELLAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAGELLAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 4 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➤ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 143 892 458 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Comme indiqué dans l'annexe, la valeur d'utilité des participations détenue dans les sociétés de capitaux est appréciée sur la base de la quote-part de situation nette réévaluée au 31 décembre de l'exercice, à l'exception de la participation Bassac pour laquelle est retenu le cours de bourse ou la quote-part de situation nette consolidée au 31 décembre de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée si nécessaire, à concurrence de la différence entre la quote-part de situation nette et la valeur brute comptable de la participation.

En cas de situation nette négative, il est également procédé à la dépréciation des participations et des créances détenues et le cas échéant à la dotation de provisions pour risques.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de cette méthodologie.

.../...

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 4 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

.../...

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT MARCEL et DOLE, le 18 mai 2020

Les commissaires aux comptes



REVISION & FINANCE - COGEFOR
Laurent FOURNIER



Bilan Actif

SC MAGELLAN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	143 892 458		143 892 458	136 009 833
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	143 892 458		143 892 458	136 009 833
ACTIF IMMOBILISÉ	143 892 458		143 892 458	136 009 833

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	110		110	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	110		110	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	510 236		510 236	28 304
Charges constatées d'avance	3 184		3 184	3 115
TOTAL disponibilités et divers :	513 420		513 420	31 419
ACTIF CIRCULANT	513 530		513 530	31 419

Frais d'émission d'emprunts à étaler	2 389 116		2 389 116	2 869 572
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	146 795 104		146 795 104	138 910 824
----------------------	--------------------	--	--------------------	--------------------

Bilan Passif

SC MAGELLAN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 22 715 305	22 715 305	14 832 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 686 564	4 906 736
Résultat de l'exercice	(1 267 259)	(3 220 172)
TOTAL situation nette :	23 134 610	16 519 244
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	23 134 610	16 519 244
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	99 000 000	99 000 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	5 290 844	3 551 855
TOTAL dettes financières :	104 290 844	102 551 855
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 463 350	1 609 975
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 906 300	18 229 750
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	19 369 650	19 839 725
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	123 660 494	122 391 580
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	146 795 104	138 910 824

Compte de Résultat (Première Partie)

SC MAGELLAN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits				3 363 191 0
PRODUITS D'EXPLOITATION				3 363 191
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			111 531	3 507 688
TOTAL charges externes :			111 531	3 507 688
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				886
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			480 456	493 619
TOTAL dotations d'exploitation :			480 456	493 619
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			591 987	4 002 193
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(591 987)	(639 002)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SC MAGELLAN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(591 987)	(639 002)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	7 269 500	6 003 982
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 257	4 703
Autres intérêts et produits assimilés	6 227	80 636
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	7 279 984	6 089 321
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 955 256	8 670 492
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	7 955 256	8 670 492
RÉSULTAT FINANCIER	(675 272)	(2 581 170)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 267 259)	(3 220 172)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		239 183
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		239 183
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		239 183
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		239 183
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	7 279 984	9 691 695
TOTAL DES CHARGES	8 547 243	12 911 867
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 267 259)	(3 220 172)

MAGELLAN

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2019

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

- Augmentation de capital de la société Magellan:

Le 14 mai 2019, le Président et associé majoritaire, M. Moïse Mitterrand a apporté à la société, 818 actions ordinaires qu'il détenait dans la société Premier Investissement, et 1000 parts sociales qu'il détenait dans la société Benjamin Ces 2 apports ont été rémunérés par la création respectivement de 6 135 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro, et 1 747 625 actions d'une valeur nominale de 1 euros.

Au 31 décembre 2019, le capital de la société est ainsi composé de 22 715 305 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

- Résultat 2019 :

La société dégage au titre de l'exercice écoulé une perte nette comptable de 1 267 259 euros contre une perte nette comptable de 3 220 172 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat 2019 est essentiellement constitué par :

- un **résultat d'exploitation** négatif de 591 987 euros,
- un **résultat financier** négatif de 675 272 euros, essentiellement constitué par :
 - l'encaissement de dividendes de sa filiale Bassac pour 3 181 100 euros et de sa filiale Premier Investissement pour 4 088 400 euros,
 - des intérêts bancaires d'un montant de 7 955 256 euros dont 7 026 250 euros d'intérêts sur l'emprunt obligataire

II – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels de la société MAGELLAN sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

➤ Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable.

La valeur brute des titres de participation des sociétés figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur d'utilité des participations détenue dans les sociétés de capitaux est appréciée sur la base de la quote-part de situation nette réévaluée au 31 décembre de l'exercice, à l'exception de la participation Bassac pour laquelle est retenu le cours de bourse ou la quote-part de situation nette consolidée au 31 décembre de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée si nécessaire, à concurrence de la différence entre la quote-part de situation nette et la valeur brute comptable de la participation.

En cas de situation nette négative, il est également procédé à la dépréciation des participations et des créances détenues et le cas échéant à la dotation de provisions pour risques.

➤ Disponibilités

Les disponibilités sont principalement constituées de comptes courants bancaires.

➤ Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif et étalés linéairement sur la durée de l'emprunt.

III – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES :

3.1 - DETAIL DES MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

RUBRIQUES ET POSTES (en euros)	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS / PROVISIONS			
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions	Fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>								
Participations	136 009 833	7 882 625	0	143 892 458	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0				
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	136 009 833	7 882 625	0	143 892 458	0	0	0	0

3.2 – ETAT DES CREANCES

Rubriques en euros	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0
Personnel et comptes rattachées	0	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0
Groupes et associés	0	0	0
Autres	110	110	0
Charges constatées d'avance	3 184	3 184	0
TOTAL	3 294	3 294	0

3.3 PRODUITS A RECEVOIR ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF (en euros)

*** Comptes de régularisation actif**

- Charges constatées d'avance 3 294

3.4 – ETAT DES DETTES

Rubriques (en euros)	Montant brut	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunt obligataire	99 000 000			99 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	3 641	3 641		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 592	66 592		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations (1)	19 303 058		19 303 058	
Groupe et associés	5 287 203	5 287 203		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	123 660 494	5 357 436	19 303 058	99 000 000

(1) : dont 16 906 k€, créance sur cession actions Bassac, rémunérée au taux de 5% dont 2 397 k€ d'intérêts courus au 31/12/2019.

3.5 CHARGES A PAYER ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF (en euros)

* Charges à payer :

- sur dettes financières	3 641
- sur dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 460 098
- sur dettes personnel	
- sur dettes fiscales et sociales	

3.6 – ANALYSE DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capitaux propres au 01/01/19 avant affectation résultat	Affectation résultat	Distribution	Apport capital	Affectations diverses	Capitaux propres au 31/12/19
Capital social	14 832 680			7 882 625		22 715 305
Prime d'émission						0
Prime d'apport						0
Réserve légale						0
Autres réserves						0
Report à nouveau créditeur	4 906 736	-3 220 172				1 686 564
Résultat 2018	-3 220 172	3 220 172				0
Résultat 2019 avant affectation		-1 267 259				-1 267 259
Totaux	16 519 244	-1 267 259	0	7 882 625	0	23 134 610

Le capital est divisé en 22 715 305 actions d'une valeur nominale de 1€.

3.7 – PROVISIONS

Néant

3.8 DETTES FINANCIERES

L'emprunt obligataire de 99 M€ prévoit le respect du ratio suivant :

- Ratio LTV < 0.55 apprécié à chaque date de tests soit tous les trimestres
- Le ratio LTV désigne à toute date de test, un ratio financier résultant de la division de A par B étant précisé que :
- A est égal au montant de la dette obligataire.
 - B est égal à la Valeur qui désigne la somme (a) de la Trésorerie Emetteur, (b) de la Valeur Bassac multipliée par le Taux de Détention Bassac et (c) de l'Actif Net PI multiplié par le Taux de Détention PI, étant précisé que Valeur Bassac signifie le montant de l'EBITDA Consolidé Bassac multiplié par 9, diminué des Dettes Financières Nettes Bassac.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, ce financement obligataire prévoit un ratio de levier. Ce ratio de levier permet d'ajuster le taux d'intérêt de l'emprunt à la baisse à hauteur d'un montant de 0,25% par an, dès lors que ce ratio est inférieur à 1,375.

Le ratio de levier désigne le rapport égal à la Dette Financière Nette Consolidée de l'émetteur Emetteur divisé par l'EBITDA Consolidé de l'émetteur. L'EBITDA

consolidé désigne la somme de l'EBITDA Consolidé Bassac multiplié par le Taux de Détention Bassac et de l'EBIDTA Consolidé PI multiplié par le Taux de Détention PI.

Au 31 décembre 2019, la société Magellan utilise des instruments financiers de couverture de taux pour se prémunir des fluctuations des taux d'intérêts sur sa dette. Deux contrats de SWAP de taux ont été souscrits auprès de la banque Palatine. Les caractéristiques principales des opérations en cours sont les suivantes :

Contrat	Date de début	Date de fin	Taux de référence	Taux fixe	Montant notionnel (en k€)
IRS : 8484	02/02/2018	31/12/2024	E3M	1.0825%	90 000
IRS : 8752	05/07/2018	31/12/2029	E3M	1.7050%	70 000

La juste valeur des SWAP au 31/12/2019 est de -10.358k€

3.9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement en K€	dont aux Entreprises liées
<u>Engagements reçus</u>		
1- Avals et garantis reçus (clauses de retour à meilleure fortune)		
<u>Engagements donnés</u>		
2 - Avals, garanties et nantissemments de titres donnés dans le cadre d'emprunts bancaires	99 000	0
3 - Avals et garanties donnés au titre des filiales étrangères	0	0
4 - Avals et garanties donnés au titre de participation extérieure au groupe		0
5 - Engagement de rachat d'actions	0	0
6 - Loyers		0
7 - Engagements de dons		0
TOTAL	99 000	
8 - Engagements réciproques	-	-
<u>Autres informations</u>		
Nantissement de 1 272 440 actions Bassac et de 18 082 actions Premier Investissement détenues par la société Magellan et nantissement portant sur les soldes des comptes bancaires de la société Magellan en garantie de l'emprunt obligataire émis par la société Magellan		
9 - Engagements donnés ad-hoc		
Valeur des SWAP au 31/12/2019	-10 358 000	

3.10 - PARTIES LIEES

3.10.1 Mandataires sociaux

Néant

3.10.2 Associés

Relations avec les associés		31.12.2019
Cession d'immobilisations		0
Comptes courants		-3 487 203
Total		-3 487 203
Produits financiers		0
Charges financières		0
		0
Total		0

3.10.3 Autres filiales directes ou indirectes (non détenues à 100%)

Relations avec les parties liées		31.12.2019
Placements de trésorerie nets		
Comptes courants		0
Prêts		-19 303 057
Total		-19 303 057
Contrat prestations de services		
Charges externes		
Produits financiers		7 273 757
Charges financières		-925 365
Total		6 348 392

3.11 – COMPTE DE RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES :

Néant

RESULTAT FINANCIER :

(en euros)	Charges financières	Produits financiers
Résultats de participation (yc dividendes)		7 269 500
Autres produits liés aux participations		4 257
Intérêts des prêts et des c/c		
Intérêts des dettes rattachés à des participations	925 365	
Intérêts bancaires & assimilés	7 029 891	6 227
Dépréciation des titres de participation		
Dépréciation des comptes courant & prêts		
Provision des autres risques & charges financiers		
Divers		
	7 955 256	7 279 984

RESULTAT EXCEPTIONNEL :

(en euros)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession Immobilisations financières	0	0
Cession Immobilisations corporelles		
Contentieux/Litiges		
Charges et produits s/exercices antérieurs		
Pénalités et amendes fiscales		
	0	0

IMPOT SUR LES BENEFICES :

Le résultat fiscal est déficitaire. Aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé.

3.12 – EFFECTIF

Néant

3.13 – CONSOLIDATION

Magellan - 50 Route de la Reine - 92100 Boulogne, tête du groupe, mère de la société Premier Investissement, Siren 315 904 144. Etats financiers disponibles au siège de la société.

3.14 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Honoraires commissaires aux comptes : 32 300 € HT

IV – EVENEMENTS POSTERIEURS

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus (covid-19) connaît une évolution très rapide dans les pays où Bassac, principale participation de Magellan et de Premier Investissement exerce son activité (France, Espagne et Allemagne), et un confinement de la population a été mis en application à la demande des pouvoirs publics français.

Les filiales de Bassac ont mis en place des procédures et aménagements de l'organisation du travail destinés à protéger la santé de leurs collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires, tout en maintenant, autant que faire se peut, leur activité pendant cette période inédite. Le Groupe vient également de mobiliser des crédits non tirés jusqu'alors, dans le but de conforter encore une liquidité déjà forte, se mettant en pleine capacité de faire face aux possibles impacts économiques et financiers de la crise actuelle.

Bassac est en cours d'analyse des impacts possibles de cette épidémie sur son activité, avec une certaine difficulté pour en prédire la durée et les conséquences à ce stade. Bassac dispose d'un carnet de commandes solide, s'élevant à 1 479 m€ au 31 décembre 2019, qui lui donne une visibilité commerciale correcte pour l'exercice en cours. À ce jour, l'épidémie et les mesures d'endiguement associées ont toutefois déjà conduit à l'interruption de certains chantiers de construction. Si ces interruptions de travaux devaient s'étendre et se prolonger au-delà de quelques semaines, et durer plusieurs mois, la production technique planifiée en 2020 s'en trouverait significativement obérée, ce qui aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires et la marge brute dégagés selon la méthode de l'avancement. Le cas échéant, ceci conduirait pour l'exercice 2020 à une baisse notable du chiffre d'affaires et du résultat net de Bassac par rapport à leur niveau de 2019. Par ailleurs, cette crise sanitaire est susceptible d'affecter la santé financière des entreprises de construction intervenant sur les chantiers du groupe Bassac, ce qui est de nature, si les mesures gouvernementales ne sont pas pleinement opérantes, à entraîner un surcroît de défaillances et d'abandons de chantiers, et donc de nécessiter de substituer de nouvelles entreprises, avec des coûts additionnels liés. Enfin, tant qu'elle durera, l'épidémie conduira à une baisse sensible de toute forme d'activité commerciale et donc du nombre de réservations de logements en 2020, ce qui aura un impact négatif sur la reconstitution du carnet de commandes de Bassac et sur son chiffre d'affaires des exercices ultérieurs.

DU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - Exercice clos le 31/12/2019

Filiales et participations	Capital	Devises	Quote part du capital détenus (en %)	Valeur comptable des titres détenus en euros		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		Provisions pour risques	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations date du dernier exercice clos	Capitaux propres
				Brute	Nette	Bruts	Provisions							
<u>Participations >= 50 %</u>														
Benjamin	1 000	euros	100,00%	1 747 625	1 747 625				CF ENGAGEMENT H ORS BILAN DE L'AN NEXE COMPTABLE		1 704 929		31/12/2019	1 747 595
<u>Participations >= 10 % et < 50 %</u>														
Premier Investissement	13 924 096	Euros	32,00%	118 641 201	118 641 201					774 663	14 217 664	4 088 400	31/12/2019	298 035 004
<u>Participations < 10 %</u>														
Bassac	16 039 755	Euros	7,94%	23 503 632	23 503 632					74 013 893	88 036 612	3 181 100	31/12/2019	250 584 281
TOTAL				143 892 458	143 892 458	0	0	0						